



INITIATIVE SANKOFA D'AFRIQUE DE L'OUEST

Rôles au sein de l'Organe de Gouvernance

Chef de file du renforcement du mouvement et de l'impact

Le membre de l'organe de gouvernance qui agit en tant que chef de file du renforcement du mouvement et de l'impact au sein de l'organe de gouvernance a les responsabilités suivantes :

- Assurer la liaison avec le département des programmes pour examiner l'impact des programmes et évaluer la manière dont le travail programmatique contribue au changement, à court, moyen et long terme.
- Fournir des conseils stratégiques sur l'alignement du travail de l'ISDAO sur des indicateurs plus larges de développement social et humain et de changement social.
- Assurer la mise en œuvre effective du plan stratégique validé par l'ISDAO
- Examiner et approuver les subventions stratégiques et réactives (octroi de subventions en dehors des cycles examinés par le PAOS) pour des montants au-delà d'un certain seuil.
- Participer aux comités d'examen et de prise de décisions pour les initiatives ponctuelles et fonds spéciaux
- Collaborer avec le personnel pour mobiliser des ressources stratégiques et identifier des opportunités stratégiques pour l'engagement de l'ISDAO.

Trésorier-e et chef de file de la durabilité financière

Le membre de l'organe de gouvernance qui assume la fonction de chef de file du trésor et de la durabilité financière au sein de l'organe de gouvernance a les responsabilités suivantes :

- Évaluer les systèmes financiers et les contrôles internes et formuler des recommandations à leur sujet.
- Guider et élever la planification financière, la gestion et la portée des actions
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans de mobilisation des ressources et de durabilité
- Supervision de la gestion des risques financiers
- Déblocage des fonds, conformément aux politiques de l'ISDAO
- Conseiller l'équipe des finances et de l'administration sur les questions fiscales.
- Servir de signataire sur les comptes bancaires de l'ISDAO et sur les principaux documents de conformité.
- Examiner et approuver les subventions stratégiques et réactives (octroi de subventions en dehors des cycles examinés par le PAOS) pour des montants au-delà d'un certain seuil.
- Approuver les dépenses dépassant un certain seuil (détaillé dans la délégation d'autorité de l'ISDAO)
- Guider l'examen par le conseil d'administration des aspects financiers du plan stratégique et des décisions sur la manière d'atteindre les résultats souhaités et d'évaluer l'impact des investissements financiers.
- Examiner et contrôler périodiquement les rapports de performance et les états financiers, afin d'analyser et d'évaluer leurs implications stratégiques ;



INITIATIVE SANKOFA D'AFRIQUE DE L'OUEST

Secrétaire

Le/la membre de l'organe de gouvernance qui exerce les fonctions de secrétaire au sein de l'organe de gouvernance a les responsabilités suivantes :

- Coordonner les invitations, les réunions et les engagements périodiques de l'organe de gouvernance
- Responsable de la gestion des connaissances pour l'organe de gouvernance, y compris la documentation de toutes les réunions du groupe, des décisions prises, en veillant à ce que les procès-verbaux et les documents des réunions des comités soient partagés et sauvegardés, etc.
- Coordonner la compilation et la distribution des documents clés et des présentations avant les réunions de l'organe de gouvernance.
- Veiller au respect des principes de justice linguistique et d'inclusion
- Définir les priorités pour l'ordre du jour des réunions en consultation avec les co-président-es et la directrice exécutive ;

Co-président-es

Les membre de l'organe de gouvernance agissant en tant que co-président-es au sein de l'organe de gouvernance ont les responsabilités suivantes :

- Servir de lien entre le bureau exécutif et l'organe de gouvernance.
- Assurer le contrôle de représentation de l'ISDAO sur les plateformes publiques
- Servir de signataires sur les comptes organisationnels de l'ISDAO.
- Définir la stratégie pour le mandat des dirigeant-es de l'organe de gouvernance afin de garantir que l'organe de gouvernance s'acquitte efficacement de ses fonctions essentielles ;
- Aligner les plans de travail et les ordres du jour de l'organe de gouvernance, des comités permanents et du groupe de coordination sur le mandat de l'organe de gouvernance ;
- Faciliter la communication entre l'organe de gouvernance et la directrice exécutive ;
- Coordonner les délibérations et les communications internes de l'organe de gouvernance entre les réunions ;
- Identifier les thèmes ou les questions qui feront l'objet d'une délibération et d'un examen plus approfondis de la part de l'organe de gouvernance dans son intégralité ou de ses comités permanents.
- Définir les priorités de l'organe de gouvernance et l'ordre du jour des réunions en consultation avec le/la secrétaire et la directrice exécutive.
- Convoquer des réunions urgentes ad hoc de l'organe de gouvernance en dehors des réunions prévues, si et quand cela s'avère nécessaire.
- Approuver les subventions d'initiatives stratégiques (octroi de subventions en dehors des cycles examinés par le PAOS).
- Examiner les rapports de performance et les états financiers, afin d'analyser et d'évaluer leurs implications stratégiques.
- Guider l'organe de gouvernance dans la sélection, la nomination, l'évaluation et la révocation, le cas échéant, de la directrice exécutive ou de toute autre personne nommée directement ;



INITIATIVE SANKOFA D'AFRIQUE DE L'OUEST

Chef de file juridique et de la conformité

Le/la membre de l'organe de gouvernance qui agit en tant que responsable des questions juridiques et de conformité au sein de l'organe de gouvernance a les responsabilités suivantes :

- Veiller à ce que l'ISDAO respecte les cadres juridiques et réglementaires internes et contextuels.
- Assurer le contrôle de toutes les questions liées à la gestion des risques, y compris l'évaluation des risques potentiels, l'examen et la contribution à la mise à jour des registres de risques et des politiques de gestion des risques.
- Approuver les audits externes
- Servir de point de contact en matière de redevabilité et d'intégrité au sein de l'organisation, avec le personnel désigné, afin d'examiner et de coordonner la réponse aux préoccupations, aux plaintes et aux dénonciations.
- Faire en sorte que les structures dirigeantes utilisent au mieux le temps dont dispose l'organe de gouvernance pour prendre des décisions appropriées, en encourageant les consultations, en veillant à ce que tous les points de l'ordre du jour soient bien développés et en identifiant les défis et les obstacles ;
- Soutenir le processus de nomination et de sélection des membres de l'organe de gouvernance pour la désignation des successeurs des co-président-es de l'organe, sous la supervision du comité de la redevabilité, de l'éthique et de la gouvernance.